Pouvoir adjudicateur

Groupement de commande constitué par :

Commune de SAINT-PIERRE **Pour le génie civil des réseaux de télécommunication**	**Pour le réseau de distribution d'électricité**

Coordinateur : Commune de SAINT-PIERRE (67140)

Commune de SAINT PIERRE
Enfouissement des réseaux secs
Rue de l'Eglise

LOT UNIQUE : RESEAUX SECS

DCE
Règlement de la Consultation

Date limite de remise des offres **DEMATERIALISEES** au Pouvoir adjudicateur
Vendredi 11 DECEMBRE 2026 à 12h00

BEREST RHIN RHONE

71, rue du Prunier – BP 21227 - 68012 COLMAR
Tél : **03.89.20.30.10** – Télécopie : **03.89.23.65.08**
Email : **colmar@berest.fr**

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification
I01	12/10/2026	N.R	DCE
Resp. projet		Vérificateur	N° d'affaire
Nicolas REIBEL		N.R.	68-2002-26-075-7

Ce document est la propriété de BEREST, il ne peut être utilisé ou reproduit sans autorisation

SOMMAIRE

1 LE POUVOIR ADJUDICATEUR (GROUPEMENT DE COMMANDE) : 3

2 OBJET DE LA CONSULTATION 3

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

3.1 ETENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION 3
3.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS 3
3.3 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE 3
3.4 COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P. 4
3.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION : 4
3.6 TYPE DE COCONTRACTANTS 4
3.7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 4
3.8 VARIANTES 4
3.9 TYPE DE PRIX RETENU 4
3.10 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT 4
3.11 UNITE MONETAIRE RETENUE 4
3.12 MAITRISE D'ŒUVRE 5

4 DUREE DU MARCHE - DELAI D'EXECUTION 5

5 PRESENTATION DES OFFRES 5

6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES 7

7 JUGEMENT DES OFFRES 8

8 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 9

9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

9.1 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE 11
9.2 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

10 PROCEDURES DE RECOURS 11

10.1 INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS 11

1 LE POUVOIR ADJUDICATEUR (Groupement de Commande) :

Commune SAINT-PIERRE **14, rue de l'Eglise** **67140 SAINT-PIERRE** **Tél. : 03 88 08 90 79**	**ENEDIS** **6, rue d'Alsace** **68390 SAUSHEIM** **Tél. : 03 89 55 98 66**

Coordinateur : Commune de SAINT-PIERRE

2 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de l'Eglise à 67140 SAINT-PIERRE

Lieu d'exécution des travaux : SAINT-PIERRE (67140)

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Etendue et mode de la consultation

Les travaux seront attribués par passation d'un marché **à procédure adaptée.**
Ce marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique - décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018.
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer sans négocier.
S'il y a négociation, le pouvoir adjudicateur négociera avec les 3 entreprises les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres et la négociation portera sur le prix et la valeur technique de l'offre.

3.2 Décomposition en tranches et lots

Le présent marché est traité en lot unique.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches

3.3 Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune prestation supplémentaire ni variante obligatoire ne sont prévues.

3.4 Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.). Aucune dérogation au C.C.T.P. (sauf erreur et non-conformité aux normes) ne sera acceptée.

3.5 Modifications de détail au dossier de consultation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.6 Type de cocontractants

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée.
Toutefois en cas d'attribution, il sera demandé que dans le groupement conjoint retenu, le mandataire soit solidaire.

En vertu du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et membre d'un ou de plusieurs groupements, ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

3.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.8 Variantes

Variantes interdites

3.9 Type de prix retenu

Les prix sont **fermes et actualisables** suivant les modalités fixées ci-après.
Les index et les formules de révision figurent au C.C.A.P.

3.10 Modalités de financement et de règlement

Application des articles du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018.
Modalités de paiement : Virement administratif

3.11 Unité monétaire retenue

En euros.

3.12 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BEREST Rhin Rhône
71, rue du Prunier - BP 21227 - 68012 COLMAR CEDEX
Tél : 03 89 20 30 10 – Fax : 03 89 23 65 08

La mission confiée au maître d'œuvre est une mission normalisée de maîtrise d'œuvre.

4 DUREE DU MARCHE - DELAI D'EXECUTION

Les délais d'exécution des prestations sont indiqués à **l'acte d'engagement.**

5 PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

A) Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus dans le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat ;
- Lettre de candidature (imprimé DC1)
- Déclaration du candidat (imprimé DC2)

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus dans le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus dans le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Si le candidat le souhaite : tout document attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate (qualifications, certifications, etc...)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

B. Les références et qualifications de l'entreprise :

• Pour le lot **RESEAUX SECS**, la liste des qualifications et habilitations électriques du personnel sera à fournir dans l'offre.
A ce titre l'entreprise doit disposer au sein de ses équipes de compétences pour :

- La confection des accessoires souterrains BT,
- La confection des branchements électriques,
- La réalisation de réseau BT aérien,
- La réalisation de travaux de terrassement et pose de câbles électriques HTA et / ou BT et la constitution de Plans Géo-référencé des ouvrages construits. (Voir documents joints)

• Une liste de références de travaux exécutés au cours des trois dernières années avec attestations du MOA indiquant le montant, l'époque, le lieu d'exécution et précisant, les travaux ont été effectués dans les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Par ailleurs, les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir les documents délivrés par les organismes de leur état d'origine. Dans ce cas, ces pièces seront accompagnées de traductions en français.

Le candidat fournira les mêmes documents que ceux exigés à l'appui de sa candidature, pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières relatives à d'autres opérateurs économiques (par exemple d'éventuels sous-traitants), et ce, quelque soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et le candidat. Par ailleurs, pour justifier qu'il dispose des capacités de ses éventuels sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit des sous-traitants.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours.

C) Un projet de marché comprenant :

Le dossier à remettre par les candidats comportera les pièces suivantes :

- **Un acte d'engagement** (cadres ci-joints à compléter), à dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du marché
  Celui-ci sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (cf. annexe à l'A.E. en cas de sous-traitance)
  Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer, s'il y a lieu, le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre,

le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder. La liste des dérogations pour chacune des solutions proposées figurera en annexe de l'acte d'engagement.

- **Le cahier des clauses administratives particulières** (ci-joint à accepter sans aucune modification)
- **Le cahier des clauses techniques particulières** (ci-joint à accepter sans aucune modification, hormis erreurs ou non conformité aux normes) ainsi que ses annexes éventuelles
- **Le bordereau des prix unitaires** (ci-joint à compléter)
- **Le cadre de devis (**ci-joint à compléter)
- **Ou Le Bordereau des prix et devis estimatif réunis** (selon composition spécifique du DCE remis aux candidats)
- **Un mémoire technique, explicatif, descriptif et justificatif sur 10 pages maximum** incluant entre autre :
    - Fiches de référence (avec photos) de travaux similaires datant de moins de deux ans (3 fiches maxi)
    - L'installation de chantier et mesures prises pour le respect de l'environnement,
    - La méthodologie de réalisation des travaux adaptée au contexte local et les moyens humains et matériels affectés à la réalisation des travaux avec comparaison au planning,
    - Fiches techniques de tous les matériaux que l'entrepreneur se propose de mettre en œuvre (description technique, conformité aux normes NF/EN, fournisseur, …),
    - Les contrôles que réalisera l'entrepreneur en cours de chantier et autres procédures permettant de garantir la qualité de la réalisation ainsi que les modalités de réalisation des contrôles et plans de récolement.
- **Le planning prévisionnel signé et cacheté.** (si celui-ci est fourni au DCE), un planning établi par l'entrepreneur si le DCE n'en contient pas.

6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES

Critères de sélection des candidatures :
Ne sont pas recevables les candidatures des soumissionnaires qui ne répondent pas aux obligations du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018.

Les candidatures seront examinées en tenant compte :

- du statut juridique et des capacités professionnelles : liste des personnes habilitées à engager l'entreprise, liste du matériel et du personnel disponibles avec le nom du conducteur de travaux (responsable du chantier) qui réalisera l'opération
- capacités économiques et financières : déclaration concernant le chiffre d'affaire au cours des trois dernières années
- capacités techniques : certificats de capacité datant de moins de 3 ans (Maître d'Ouvrage, date d'exécution, montant des travaux)

Ne sont pas recevables les candidatures des soumissionnaires :

- qui ne sont pas en règle au niveau de leur situation fiscale et sociale, conformément au Code de la commande publique
- en état de liquidation judiciaire ou dont la faillite personnelle a été prononcée
- exclus des marchés publics
- qui n'ont pas fourni les renseignements et documents prévus au présent règlement.

Le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations prévus dans le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

7 JUGEMENT DES OFFRES

Après avoir vérifié la conformité du dossier remis et les capacités techniques et professionnelles du candidat ainsi que ses références professionnelles, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères suivants en fonction de la pondération qui leur a été attribuée :

1.) valeur technique, **appréciée sur la base du mémoire technique**
2.) prix

Pondération des critères :

1) Valeur technique : 40 %

Elle sera notée sur 20 points.

Critères	Valorisation du critère en points
1. Les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier	5
2. La méthodologie d'intervention et organisation du chantier	5
3. Fiches de références	2
4. Origines et caractéristiques des fournitures	2
5. Contrôles interne et externes	2
6. Sécurités	2
7. Mesures particulières prévues pour préserver la qualité de l'environnement du chantier	2

2) Prix : 60 %

Le moins disant aura 60 points. Les autres candidats auront un nombre de points calculé comme suit :

60 x (Montant du moins disant / Montant de l'offre évaluée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans les pièces de prix, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Le candidat concerné sur le point d'être retenu sera invité à rectifier son offre.
En cas d'incohérence majeure persistante, l'offre de l'entrepreneur pourra être considérée comme non conforme et rejetée.

Le candidat dont le total des points sera le plus élevé en ajoutant les points obtenus pour le prix et la valeur technique de l'offre sera déclaré mieux disant.

En cas d'égalité, l'offre ayant eu la meilleure note pour la valeur technique sera retenue.

8 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

La première page du présent règlement de la consultation précise l'objet de la consultation, l'adresse du pouvoir adjudicateur ainsi que les dates et heure limites fixées pour la remise des offres.

Retrait et remise des offres par voie électronique sur le site :
https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, . . .).

Les candidats devront appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier.

Signature électronique des fichiers de la réponse

Pour remettre électroniquement leur offre, les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique.

Celui-ci doit répondre aux exigences propres à l'authenticité et l'intégrité de la signature électronique définies par l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, notamment les articles 2 à 6. Le format des certificats utilisés doit ainsi être conforme aux exigences de sécurité du référentiel général de sécurité (RGS) ou équivalent (voir ci-après pour les équivalences) et la signature doit respecter le format XAdES, PAdES ou CAdES.

Concernant les exigences de sécurité, l'article 2 de l'arrêté cité plus haut dispose que ce certificat est « constitutif d'un produit de sécurité mentionné à l'article 12 de l'ordonnance du 8 décembre 2005 » : c'est-à-dire qu'il est conforme au RGS.

Cependant il peut aussi être délivré par une autorité de certification figurant sur la liste de confiance d'un État membre de l'Union européenne, mise à la disposition du public par la Commission européenne : dans ce cas, la conformité du produit au RGS est présumée.

Ou encore, il est délivré par une autorité de certification française ou étrangère : sans être attesté conforme au RGS, il répond à des normes équivalentes. Dans cette hypothèse le signataire transmet gratuitement et obligatoirement, avec le document signé, le mode d'emploi permettant au pouvoir adjudicateur de contrôler la conformité du certificat utilisé au RGS. Il transmet l'adresse du site internet de l'autorité de certification qui a délivré le certificat de signature et qui mentionne sa politique de certification.

Les candidats auront recours au prestataire de certification de leur choix.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la délivrance d'un certificat de signature électronique par un organisme habilité à en délivrer peut prendre de quelques jours à quelques semaines.

NB : Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager juridiquement la société candidate.

En cas de groupement solidaire, ou conjoint, chaque membre du groupement doit disposer de la signature électronique et signer électroniquement et individuellement les documents pour lesquels la signature est requise.

Les formats de fichiers acceptés par la personne publique sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader.

Pour la remise des pièces relatives à l'offre,

- au format type JPEG ou PDF pour les planches,
- au format type PDF des différentes vues en 2D,
- WORD ou PDF pour les pièces écrites.

Le format PDF (non modifiable et universel) sera préféré.

Avertissements :

> Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément aux dispositions réglementaires en matière de dématérialisation des procédures de marchés publics, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Il pourra être fait recours à une copie de sauvegarde.

> Une copie de sauvegarde peut être remise, dans le délai fixé pour la réception des offres, sur support papier ou sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB). Elle doit présenter séparément la candidature et l'offre, et être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ». Elle sera ouverte par le pouvoir adjudicateur en cas d'impossibilité de lire les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.

La copie de sauvegarde doit être arrivée dans les mêmes limites de délai que la candidature ou l'offre.

Les candidats ayant remis un pli dématérialisé et qui seraient attributaires du marché seront informés, le cas échéant, du fait que leur marché devra être re-matérialisé et donner lieu à la signature manuscrite du document sur support papier.

En cas de présentation d'un pli électronique par un groupement d'entreprises, c'est le mandataire du groupement qui procède au dépôt du pli. Il n'est pas possible de combiner les procédés de réponse, c'est-à-dire une partie sur support papier et une partie sur support électronique.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

Conditions relatives au marché :

9.1.1 ***Cautions et garanties exigées :***

La retenue de garantie de 5 % peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues dans le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018.

9.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite ou par mail à :

- **Administratif : Commune de SAINT-PIERRE – Tél. 03 88 08 90 79**
  E-Mail : mairie.stpierre67140@icloud.com

- **Technique : BEREST RHIN RHONE à COLMAR – Tél. 03 89 20 30 10**
  E-mail : nicolas.reibel@berest.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

10 PROCEDURES DE RECOURS

10.1 Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66